

Conseil des droits humains: 23^e Session

Point 6: Examen Périodique Universel - Burundi

Intervention orale

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project (EHAHRDP)

Prononcée par Mme Solange Habonimana, le 6 juin 2013

Merci Monsieur le Président,

A travers cette intervention, la coalition EPU Burundi, représentée à cette session par le Forum pour Le Renforcement de la Société Civile (FORSC), l'Action Chrétienne pour l'abolition de la Torture (ACAT Burundi), et East and Horn Of Africa Human Rights Defenders Project, félicite l'Etat du Burundi pour les recommandations acceptées et l'exhorte à honorer ses engagements en les traduisant en actions concrètes. Cependant nous exprimons nos regrets que les réponses du gouvernement n'aient pas été transmises par écrit à l'avance.

Exécutions extrajudiciaires et torture

La coalition apprécie l'importance attachée pendant l'examen sur la situation grave des exécutions extrajudiciaires et de la torture dans le pays et exhorte le Gouvernement de mettre en œuvre d'urgence les recommandations en traduisant les responsables en justice.

Libertés d'expression, d'opinion et d'association

Malgré des recommandations à garantir pleinement la liberté d'expression, d'opinion et d'association, le Président du Burundi a promulgué la nouvelle loi sur la presse le 4 juin 2013 en violation de la Constitution et des principes démocratiques et d'éthique journalistique. On exhorte le Burundi de revoir cette loi. Nous appelons également au gouvernement de mettre fin aux détentions arbitraires et au harcèlement des défenseurs des droits humains.

Justice transitionnelle

La justice transitionnelle étant une autre question prépondérante pendant l'examen et pour la lutte contre l'impunité et la réconciliation nationale, la coalition appelle au gouvernement à mettre en place la Commission Vérité et Réconciliation et le Tribunal spécial pour le Burundi selon les normes et principes du droit international de tripartisme de l'inclusivité et de transparence.

Indépendance de la justice

Pendant l'examen de janvier, le Burundi a déclaré que le Gouvernement était engagé dans la préparation des états généraux de la justice qui sont toujours attendus. Le Burundi doit mettre en œuvre des recommandations pour assurer une justice indépendante et accessible, sensible au genre et respectueuse des droits humains, notamment en garantissant la transparence dans le recrutement des magistrats.

Non-discrimination

Le Burundi doit également mettre en œuvre des recommandations sur la non-discrimination, y compris par voie d'une loi garantissant à la femme les droits à la succession et de revoir la criminalisation de l'homosexualité.

Droits des enfants

Comme prévu dans les recommandations, la coalition appelle au gouvernement à mettre en œuvre la stratégie nationale pour la protection de l'enfance spécialement les orphelins, les victimes des guerres, les enfants de la rue et autres enfants vulnérables.

Collaboration avec les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales

Pour terminer, la coalition trouve intéressant que le gouvernement invite d'urgence les titulaires de mandats au titre des procédures

Je vous remercie.